

Le Département de l'Eure accompagne les entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics

Une convention couvrant la période 2012 – 2014 vient d'être signée entre le Département et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de l'Eure (CAPEB) pour la mise en œuvre d'un programme d'animation et d'accompagnement.

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'artisanat, l'Assemblée départementale avait approuvé une collaboration entre le Département et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Eure (CAPEB) lors de la session des 7 et 8 décembre 2011.

Une convention vient d'être signée avec la CAPEB afin d'établir un programme d'animation et d'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment et des travaux publics du département

Ce sont 38 000 € de crédits que le Conseil général mobilise en 2012 autour de trois axes :

- une approche globale de l'accessibilité des logements pour 16 000 €, approche déjà présente dans une convention précédente ;
- un accompagnement des nouvelles entreprises pour 10 000 € ;
- une approche globale de l'efficacité énergétique pour 12 000 €.

Par ailleurs, une précédente convention signée avec la CAPEB a bénéficié de 12 000 € de subvention en 2011 et devrait être reconduite en 2012. Cette convention a pour objet de sensibiliser et d'informer les entreprises concernées sur l'organisation et la mise en œuvre du système d'assainissement non collectif, de proposer des formations et de relancer et animer la Charte Qualité Assainissement non collectif.

Pour Jean Louis Destans, président du Conseil général, au-delà du "soutien à l'artisanat", les axes de cette nouvelle convention visent également "à aider nos concitoyens qui ont des difficultés de déplacement dans leurs logements et à contribuer à améliorer le bilan environnemental de la filière et des logements".

Convention CAPEB : les points clefs

1) Accompagnement des entreprises artisanales sur le marché de l'accessibilité :

- * avoir une approche d'amélioration de l'accessibilité sur tous les chantiers, et prioritairement sur celui du bâti existant,
- * penser le confort d'usage et viser l'accès de tout à tous c'est-à-dire « universaliser » l'accessibilité,
- * envisager systématiquement la continuité de la chaîne de déplacement,
- * mieux travailler ensemble, entre entreprises mais aussi avec des professionnels venant d'autres horizons (médical, social, financier...).

2) Aide au démarrage et au développement économique des entreprises artisanales du bâtiment :

- * Anticiper et prévenir les risques de défaillance de l'entreprise,
- * Donner des outils au créateur dans le pilotage économique et financier de son entreprise,
- * Appuyer le développement de l'entreprise et la création d'emploi,
- * Favoriser la mise en réseau du jeune chef d'entreprise en lui offrant la possibilité de rencontrer d'autres acteurs économiques.

3) Efficacité énergétique des bâtiments et développement de l'offre globale des entreprises artisanales du bâtiment - Agir sur une filière bâtiment qui génère :

- * Un volume de déchets comparable à la production de déchets ménagers,
- * 47% de la consommation énergétique totale (construction, fonctionnement, ...),
- * 25 % des émissions de CO₂.